

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCAATION

Datee	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

OBJET

Créations et suppressions
d'emplois permanents

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER

Absents : Marie-Odile TAVERNIER
Maïté GRANDCLÈRE
Charlène RENARD

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
Publié en ligne le 23/12/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

➤ **6 créations d'emplois permanents dans le cadre des recrutements :**

Pour les besoins du service, il convient de procéder à la création des emplois suivants et ce, dans le cadre des recrutements en cours ou à prévoir pour le fonctionnement des services de la collectivité. :

✓ **4 créations de postes nettes**

4 créations de postes d'animateurs pour gérer la reprise de la compétence « Animation des temps périscolaires et extrascolaires », exercée jusqu'au 31/12/22 par le CIAS.

Les crédits dédiés à cette mission étaient auparavant inscrits au budget du CIAS.

✓ **2 créations de postes pour des recrutements en cours** car le support existant n'est pas adapté aux candidats pressentis (les postes non utilisés seront supprimés au prochain Conseil Communautaire après les recrutements et avis du Comité Social Territorial) :

- 1 poste d'attaché territorial pour le recrutement à la commande publique.
- 1 poste de technicien territorial pour le recrutement à l'assainissement.

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

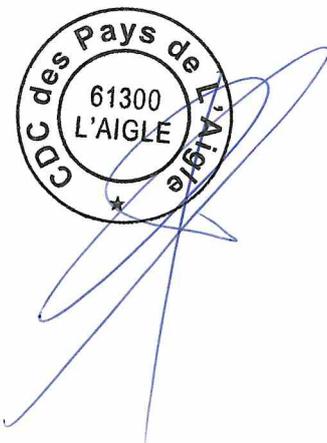
➤ **5 créations et 5 suppressions d'emplois permanents dans le cadre des avancements de grade et de promotions internes :**

Les avancements de grade au titre de l'année 2021 sont prononcés en application des Lignes Directrices de Gestion adoptées par la collectivité lors du Bureau Communautaire du 02 décembre 2021.

La commission de sélection du 1^{er} décembre 2022 s'est prononcée en faveur des avancements aux grades listés ci-dessous. Les postes laissés vacants du fait de ces avancements seront donc supprimés en simultané, pour la même durée de temps de travail.

Des modifications sont également requises en application de la liste d'aptitude du Centre de Gestion de l'Orne dans le cadre de la promotion interne 2022.

Le Président,
 Jean SELLIER

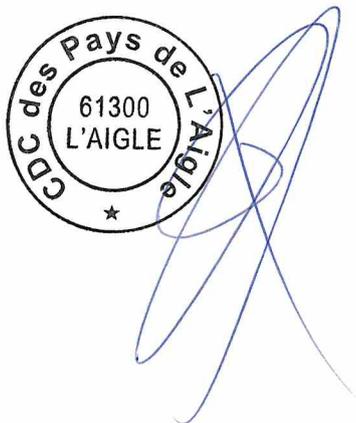


Les nominations interviendront au 1^{er} janvier 2023.

Suppressions	Durée hebdo en 35 ^{ème}	Créations	Motifs
1 emploi permanent • dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial - catégorie A	35/35	1 emploi permanent dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial - grade d'ingénieur principal - catégorie A	Avancements de grades décidés par l'autorité territoriale au titre de l'année 2022
1 emploi permanent • dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial - adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - catégorie C	35/35	1 emploi permanent • dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial - agent de maîtrise principal - catégorie C	
3 emplois permanents • dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux –catégorie C	32/35 32/35 31,83/35	3 emplois permanents • dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux – grade d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe - catégorie C	
5 suppressions		5 créations	

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 3 février 2022 avec effet au 4 février 2022,
- Vu l'avis du Comité technique du 29 novembre 2022,
- Considérant les besoins du service,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

➤ **CRÉE**, au tableau des emplois,

- Un emploi permanent, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'attaché territorial - catégorie A,
- Quatre emplois permanents, à temps complet, dans le cadre d'emploi d'animateur territorial - catégorie B,
- Un emploi permanent, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, dans le cadre d'emploi de technicien territorial - Catégorie B,
- Un emploi permanent, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial sur le grade d'ingénieur principal - Catégorie A,
- Un emploi permanent, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial - agent de maîtrise principal - Catégorie C,
- Deux emplois permanents, à temps non complet à raison de 32/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial - adjoint technique principal de 2ème classe - catégorie C
- Un emploi permanent, à temps non complet à raison de 31.83/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial - adjoint technique principal de 2ème classe - catégorie C.

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



En cas de recrutement infructueux de candidats relevant du statut de la Fonction Publique, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoutent le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

➤ **SUPPRIME**, au tableau des emplois,

- Un emploi permanent, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial - Catégorie A,
- Un emploi permanent, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial - grade d'adjoint technique principal de 2ème classe - Catégorie C,
- Deux emplois permanents, à temps non complet à raison de 32/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial - catégorie C
- Un emploi permanent, à temps non complet à raison de 31.83/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial - catégorie C.

- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, les contrats relatifs à chaque poste,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
Publié en ligne le 23/12/22
Certifié exécutoire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean SELLIER



Le tableau des effectifs est le suivant à la date du 01 janvier 2023

TABLEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU		15/12/2022							
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU		01/01/2023							
GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1,00	1,00	
DGA (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1,00	1,00	
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	35	1	1,00			1,00	1,00	
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1,00	1,00	
ATTACHE PPAL	A	35	2	2,00			2,00	2,00	
ATTACHE	A	35	5	5,00	1		6,00	6,00	
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	4	4,00			4,00	4,00	
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1,00	1,00	
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	18,34	1	0,52			1,00	0,52	
REDACTEUR	B	35	4	4,00			4,00	4,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	5	5,00			5,00	5,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	6	6,00			6,00	6,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	12	12,00			12,00	12,00	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			44	43,52	1	0	45,00	44,52	
FILIERE TECHNIQUE									
INGENIEUR PPL	A	35	0	0	1		1	1	
INGENIEUR	A	35	2	2,00		1	1,00	1,00	
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3,00	3,00	
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1,00	1,00	
TECHNICIEN	B	35	4	4,00	1		5,00	5,00	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	3	3,00	1		4,00	4,00	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1,00	0,84	
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3,00	3,00	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	3	3,00			3,00	3,00	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	31,51	1	0,90			1,00	0,90	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	27,45	1	0,78			1,00	0,78	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	24,72	1	0,71			1,00	0,71	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	26,77	1	0,76			1,00	0,76	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	26	26,00		1	25,00	25,00	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34,01	1	0,97			1,00	0,97	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	0	0,00	2		2,00	1,83	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	0	0,00	1		1,00	0,91	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,86	1	0,97			1,00	0,97	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1,00	0,95	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33	1	0,94			1,00	0,94	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1,00	0,93	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1,00	0,93	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,69	1	0,91			1,00	0,91	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1,00	0,88	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	1	0,83			1,00	0,83	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	28,7	1	0,82			1,00	0,82	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,5	1	0,70			1,00	0,70	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,31	1	0,69			1,00	0,69	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24	1	0,69			1,00	0,69	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	23,75	1	0,68			1,00	0,68	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	22,86	1	0,65			1,00	0,65	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1,00	0,55	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	18,94	1	0,54			1,00	0,54	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1,00	0,40	

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20221215-2022-12-15-203-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2022
 Date de réception préfecture : 23/12/2022

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE TECHNIQUE								
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	15	15,00			15,00	15,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	32	2	1,83		2	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	31,83	1	0,91		1	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	30,5	1	0,87			1,00	0,87
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1,00	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	28,35	1	0,81			1,00	0,81
ADJOINT TECHNIQUE	C	25,99	1	0,74			1,00	0,74
ADJOINT TECHNIQUE	C	24	1	0,69			1,00	0,69
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,91	1	0,68			1,00	0,68
ADJOINT TECHNIQUE	C	22,25	1	0,64			1,00	0,64
ADJOINT TECHNIQUE	C	21,89	1	0,63			1,00	0,63
ADJOINT TECHNIQUE	C	17,43	1	0,50			1,00	0,50
ADJOINT TECHNIQUE	C	17	1	0,49			1,00	0,49
ADJOINT TECHNIQUE	C	13,22	1	0,38			1,00	0,38
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			98	88,96	6	5	99,00	89,96
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR	B	35	0	0	4		4,00	4,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	3	3,00			3,00	3,00
TOTAL FILIERE ANIMATION			3	3,00	4	0	7,00	7,00
FILIERE MEDICO SOCIALE								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6,00	6,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1,00	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1,00	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1,00	0,86
ASEM PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			11	10,51	0	0	11,00	10,51
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	1,00	0	0	1,00	1,00
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS PPAL 2EME CLASSE	B	35	0	0,00			0,00	0,00
ETAPS	B	35	8	8,00			8,00	8,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE			8	8,00	0	0	8,00	8,00
TOTAL GENERAL			165	154,99	11,00	5,00	171,00	160,99

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22

Publié en ligne le 23/12/22

Certifié exécutoire

Le Président
Jean SELLIER

